

Pour une défense nationale positive

Notre ami M. Luc Francey a comparu en janvier devant le juge de paix pour répondre cle son refus de payer l'impôt cle défense nationale. Il a expliqué sa décision dans une déclaration que « La Sentinel » a publiée le 11 janvier 1964 et que nous reproduisons ci-dessous.

Permettez-moi de vous expliquer brièvement les raisons qui m'ont amené, dès l'année passée, à refuser le paiement de l'impôt de défense nationale.

Vous connaissez la situation absurde el scandaleuse à laquelle l'humanité est parvenue après plus de dix-neuf siècles de christianisme : tandis que deux hommes sur trois ne peuvent se nourrir à leur faim, tandis que le taux d'analphabétisme dépasse 50%"i dans la moitié des pays du globe, les nations dites civilisées ont déployé de tels efforts qu'elles sont maintenant en mesure de provoquer un cataclysme mondial qui détruirait rapidement la vie sur une grande partie de la terre et provoquerait immanquablement la dégénérescence des survivants. Un chiffre donne une idée de la puissance destructrice des armes accumulées : elle cor respond à cinq wagons d'explosif classi que (TNT) par habitant de la planète, donc à trois milliards de trains de cinq wagon: d'explosif.

Ces faits sont connus de chacun ; ils me semblent appeler une seule question : que faisons-nous pour sortir de cette fausse rou te insensée ? Ici encore, un seul chiffre suffi à nous administrer la douche glacée : le: nations industrialisées continuent à « per fectionner » et à accumuler les armes des tructrices à raison de plus de 500 milliard: de francs de dépenses militaires par an ai total, ce qui représente les deux tiers di revenu national de tous les pays sous-développés. L'aide annuelle à ces pays n'atteint pas 15 milliards de francs, soit moins de 3% des dépenses militaires.

Telles sont, sèchement exposées, les realités. D'une part, deux milliards

d'homme: souffrent d'une alimentation déficiente ou meurent de faim, de l'autre les stocks d'armes accumulés sont en mesure de détruire l'humanité ; mais au lieu de résoudre ces problèmes l'un par l'autre, par une reconversion difficile, certes, mais possible, nous mettons le gros de l'effort dans le domaine militaire, de sorte que les deux problèmes acquièrent d'année en année une dimension plus menaçante.

Oui, mais la Suisse, me direz-vous. petit pays neutre et pacifique... Là aussi il faut voir les choses telles qu'elles sont : en enflant chaque année davantage notre budget militaire, en réclamant les mêmes armes que nos adversaires éventuels, en entretenant l'illusion que des armes atomiques nous permettraient de sauvegarder notre liberté, qu'il est possible de se protéger efficacement contre elles, nous participons indubitablement, dans la mesure de nos moyens, à la préparation du feu d'artifice final.

Dans cette situation apparemment sans issue, quelle peut être l'attitude du modeste et obscur citoyen ?

Il peut avoir le sentiment d'une impuissance et d'une irresponsabilité totales. On entend fréquemment répéter : « ils font de toute manière ce qu'ils veulent » ou : « on est bien obligé de passer par là ». Je m'inscris en faux contre ce fatalisme. Il n'y a pas que quelques grands responsables. Il y a tous ceux qui savent à peu près à quoi nous en sommes et qui non seulement ne font rien pour tenter de retenir la machine qui s'emballe, mais poussent à la roue « par ce qu'on ne peut pas faire autrement ». Tous ceux-là sont aussi responsables, et ils sont des centaines de millions.

L'autre attitude possible, pour l'obscur citoyen, consiste à donner la plus grande part possible de ses faibles forces à la défense nationale positive, c'est-à-dire à l'aide constructive à la misère du monde, et à refuser ses forces à la défense nationale négative et destructrice. C'est cela que j'essaie de faire, très imperfectement, j'en suis bien conscient. N'ayant pas d'obligations

militaires (j'ai fait mon école de recrues, sans conviction, à une époque où je n'avais pas clairement vu ce que je crois avoir compris: maintenant), je ne peux que refuser la partie de mes impôts qui porte l'étiquette « défense nationale », sachant bien que ce n'est peut-être pas exactement la part qui va à l'armée. J'ai versé cette somme à un mouvement qui me paraît contribuer à construire une paix réelle : le Service civil international. J'ai demandé en même temps à l'administration cantonale des impôts à pouvoir verser cette même somme à toute œuvre qui me serait indiquée, pourvu qu'elle travaille pour les hommes et non contre eux. Cette demande a été refusée. C'est la raison de ma présence ici.

Je réitère mon offre, n'ayant aucunement l'intention de me soustraire à une charge. Je ne refuse pas à l'Etat l'argent qu'il me demande ; j'aimerais seulement avoir l'assurance que, en le lui donnant, je ne pousse pas à la roue de la machine infernale. Ce n'est pas une mesure d'exception que je demande. Dans une démocratie qui respecte ses citoyens et dont la Constitution invoque le nom de Dieu Tout-Puissant, celui qui ne peut en conscience se résoudre à être incorporé dans l'armée ou à s'acquitter d'impôt: militaires doit pouvoir servir la communauté de façon constructive. Si la loi écrite s'y oppose, c'est la loi qui doit être modifiée.

Luc Francey

EN FRANCE

Une soixantaine d'objecteur* de conscience sont encore emprisonnés

Nous lisons dans « Le Monde » du 11 janvier 1964 :

L'Action civique non violente publie un communiqué, dans lequel elle réclame la libération des objecteurs de conscience en cours de détention.

« A la suite de la publication au Journa officiel du 22 décembre 1963 du statut léga lisant leur situation, des objecteurs de cons cience condamnés et regroupés au centrt d'internement de Mattzac étaient libérés lt 24 décembre 1963, dit-elle. Cependant, unt soixantaine d'entre eux, non encore jugés sont toujours emprisonnés à Fresnes, aiu Baumettes de Marseille, à la prison de Metz au fort du Hâ à Bordeaux, au fort de Mont lue a Lyon. »

Dans les milieux informés on rappellt que la loi portant statut des objecteurs di conscience n'est pas une loi d'amnistie. Au: termes de ce statut, les objecteurs doiven demander à comparaître devant une com mission qui décidera s'ils entrent dans le conditions prévues par la loi. Selon les me sures actuellement envisagées, et qui pour raient être mises en vigueur incessamment les objecteurs emprisonnés seraient libéré lorsqu'ils auraient demandé à bénéficier dt statut. La position de ceux qui se trouven en situation irrégulièr pourrait égalemen être ainsi définitivement clarifiée. La com mission prévue par le statut est maintenan constituée et tiendra sa première réunion li semaine prochaine.